

## CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION DES ELEVES AU STAGE DE MUSIQUE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

**1) Date limite d'inscription :**

Tant que les dates du stage sont disponibles sur le formulaire, il est possible de s'inscrire au stage.

**2) Information générale pour le paiement**

**Aucun remboursement ne pourra être effectué**

-Il n'y a pas d'annulation de stage

Le stage peut être reporté sans aucune explication à un des deux stages suivants si les parents informent l'administration de l'école minimum 48 heures à l'avance.

-Si l'enfant tombe malade la veille, le stage peut être reporté à un des deux stages suivants sur présentation d'un certificat médical moins de 48 heures.

Sans certificat médical, il n'y a pas de report de stage.

-Si l'enfant tombe malade durant le stage, il n'y a pas de report de stage ni de remboursement.

**3) Assurance :** l'assurance Ethias couvre les accidents lors de la pratique des activités.

**4) Informations pratiques :**

- Le maximum d'enfants par groupe peut varier en fonction des lois
- Du lundi au vendredi 08h30-17h30
- L'inscription est possible UNIQUEMENT pour 5 jours complets
- Les parents ne seront pas admis dans le bâtiment de l'école
- Le concert de la fin du stage sera enregistré et les parents le recevront par email
- L'académie possède un jardin : les enfants pourront passer une grande partie de la journée dehors
- Un changement de professeur est de la responsabilité exclusive de la direction de BRIMA sans que celle-ci soit tenue d'avertir préalablement les élèves. La seule obligation de l'école est le maintien constant de la qualité de l'enseignement par des professeurs de haut niveau
- Rencontre avec les professeurs : vous pouvez rencontrer les professeurs entre 8h30 et 8h45, ou entre 17h15 et 17h30.
- Repas : les enfants doivent apporter leurs repas ; nous avons un micro-onde pour réchauffer s'il faut ou le frigo pour garder au frais
- Collations : jus et eau, biscuits et gaufres sont fournis par l'académie de musique et sont à disposition des enfants
- Sieste : nous sommes équipés pour que les enfants puissent faire la sieste si nécessaire
- Langue parlée lors du stage : française
- Si le professeur perçoit des symptômes de maladie ou un malaise d'un enfant pendant les cours, l'enseignant contactera rapidement les parents par téléphone afin que ceux-ci viennent chercher leur enfant au plus vite. Les enfants malades ne pourront participer aux cours

**5) Toute contestation relative aux présentes conditions générales, remises à l'élève ou à l'un de ses parents ou tuteur, et signées pour accord formel, sont de la compétence des tribunaux de 1ère Instance de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles en langue française et, en particulier, si les montants faisant l'objet de la contestation sont supérieurs à 1860 €, de celle de la Justice de Paix de Woluwe (Av Grandchamps, 147 - 1150 Bruxelles).**